
L'AN DEUX MIL NEUF, LE DIX-HUIT FEVRIER, LE CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
QUATRE VALLEES DUMENT CONVOQUE S'EST REUNI EN SON
SIEGE SOUS LA PRESIDENCE DE M. MALLET JEAN-PAUL.

Nombre de délégués : 29

Etaient présents :

BRÉCHAMPS : M. WEYMEELS Gérard, M. BREBION Alain ;

CHAUDON : M. GUET Jean-Jacques, M. MAILLARD Dominique, Mme RICHER Anne ;

COULOMBS : M. CHAPET Claude, M. PETIT Roland ;

CROISILLES : M. TAUPIN François ;

FAVEROLLES : M. BOURGANEL Christian, Mme POUILLY Marie-Cécile ;

LORMAYE : Mme CAILLEAUX Nicole, M. THIROUIN Bertrand ;

NERON :

NOGENT-LE-ROI : M. MALLET Jean-Paul, M. GUERBOIS Christian, M. VIMARD Henry, M. GOUSSARD Jean-Claude, Mme RYBARCZYK Nadine ;

LES PINTHIERES : M. GOUDIN Pierre, M. LEBAS Sébastien ;

SAINT-LUCIEN : M. DUVERGER Bernard ;

SAINT-LAURENT-LA-GATINE : M. LENFANT Patrick, Mme VIEL Michèle ;

SENANTES : Mme BERAUD Huguette, M. LEONARDI Patrick ;

Absents : M. MARIE Jean-Noël (donne pouvoir à M. CHAPET), M. DE VOS Bernard (donne pouvoir à M. TAUPIN), Mme LE NEVE Geneviève (donne pouvoir à Mme RICHER), M. TANC Pierre, Mme GRILLOT Monique.

Secrétaire de séance : Monsieur BOURGANEL

<p style="text-align: center;">MODERNISATION DE LA RN154 PRIORITE A LA SECURITE ROUTIERE ET A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</p>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, statue :

Axe Nord-Sud structurant, la RN 154 est une voie qui permet la liaison entre la Normandie et le Sud-ouest de la France. Cet axe facilite la liaison entre l'A13 et l'A10. A partir de juin 2009, la nouvelle A19, viendra renforcer le trafic présent notamment sur la partie sud de la RN 154. Cet axe s'avère « le maillon faible » du contournement ouest de l'Ile-de-France.

Les Contrats de Plan Etat-Région successifs n'ont permis qu'un aménagement partiel de cet axe routier sur sa partie nord, alors qu'il joue pourtant un rôle essentiel dans le développement de notre département.

Les élus de la CC4V réunis le 18 février, souhaitent faire connaître à la Commission Nationale du Débat Public leur position vis-à-vis des futurs aménagements de la RN 154 :

- La RN 154 doit faire l'objet d'un aménagement sécurisé mettant fin à de nombreux accidents. La déviation des bourgs doit également constituer une priorité d'aménagement. Des décisions doivent être prises rapidement.
- Cet axe routier majeur doit permettre une bonne irrigation des territoires, renforcer l'attractivité de notre département et, plus particulièrement, des cantons de Nogent-le-Roi et de Châteauneuf en Thymerais. Il convient donc de maintenir l'accès de la RN 154 depuis la RD 26.
- Cet accès concerne également la zone d'activités économiques de la Vallée du Saule, pour laquelle près de 60 collectivités de 4 cantons ont engagé des investissements depuis près de 15 ans.

- Les récents travaux réalisés dans le secteur du Boullay-Mivoye permettent aux habitants une jonction sécurisée à la RN 154 et une circulation apaisée dans les bourgs. Le fonctionnement de ces aménagements doit être pérennisé.
- L'utilisation du tronçon aménagé à deux fois deux voies (entre Lèves et Marville) est actuellement gratuite. Les élus et les populations du territoire des Quatre Vallées sont attachés à cette gratuité.
- M. Le Président est chargé de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

- Pour extrait conforme -

Le Président

Jean-Paul MALLET

